INITIALES DU MAIRE
7433
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 13 novembre 2023 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén. /gref-très.

Douze (12) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 31 et vérifie le quorum.

2023-11-220
7433

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2023-11-221
7433

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 10 octobre 2023 et de la séance spéciale du 7 novembre 2023.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2023-11-222
7433

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 octobre 2023.
Dépôt du rapport comparatif de janvier à septembre (2022 et 2023).
Dépôt du rapport comparatif : prévisions budgétaires et dépenses à venir pour 2023.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 687 m³, moyenne : 84 m³/jr
Secteur Les Buissons :	5 844 m³, moyenne: 183 m³/jr *Arrêt des pompes*
Station de recherche :	non disponible
Camping de la Rive :	non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2023.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

INITIALES DU MAIRE
7434
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 20 septembre 2023

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2023-11-223
7434

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Micheline Anctil, présidente, CAUREQ -23-10-06- information sur les incidences du projet de Loi 15 sur l'organisation du CAUREQ et de ses municipalités membres. Le conseil d'administration est disposé à établir une nouvelle gouvernance qui pourrait répondre aux attentes et aux obligations des municipalités et du gouvernement.

* Mme Marilène Gill, députée de Manicouagan -23-10-17- confirmation que le Bloc Québécois concentrera ses énergies à bonifier la prochaine entente concernant le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour qu'elle reflète les préoccupations des municipalités du Québec.

* Mme Katia Petit, sous-ministre associée de la sécurité civile et de la sécurité incendie -23-10-18- Le projet de Loi 14 comprend des modifications législatives visant à faciliter la révision des schémas incendie pour mieux répondre à la réalité d'aujourd'hui. Chaque autorité régionale recevra une communication qui fera état de la situation de son schéma en fonction des nouvelles dispositions légales.

Expédiée :

* Mme Isabelle Giasson, directrice générale et secrétaire-trésorière, Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan -23-10-11- envoi de la résolution numéro 2023-10-210 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte les prévisions budgétaires 2024 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2023-11-224
7434

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2023-11-13 ainsi que les transferts suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR NOVEMBRE 2023

Transferts:

02 11000 454	Formation et perfectionnement	+	1 300 $
02 11000 970	Subventions et dons – Élus	+	100 $
02 13000 331	Téléphonie	+	100 $
02 13000 413	Comptabilité et vérification	+	3 000 $
02 13000 414	Administration et informatique	+	850 $
02 13000 494	Cotisation et abonnements	+	200 $
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	+	3 900 $
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	+	550 $
02 19000 310	Frais dépl. Personnel CNESST	+	375 $
02 19000 341	Avis publics	+	1 650 $

INITIALES DU MAIRE
7435
DA
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

02 19000 412	Services juridiques	+	3 350 $
02 19000 970	Dons et subventions	+	2 500 $
02 32000 522	Entretien garage et entrepôt	+	3 150 $
02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicules voirie	+	1 500 $
02 32000 526	Ent. et rép. – Machinerie et outillage	+	500 $
02 32000 625	Achat d'asphalte	+	850 $
02 32000 631	Essence et huile – Voirie	+	700 $
02 32000 643	Petits outils	+	3 250 $
02 32000 650	Vêtements, chaussures et acc.	+	1 250 $
02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	+	1 500 $
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. eau	+	250 $
02 41200 411	Analyse de l'eau	+	3 800 $
02 41200 522	Ent. et rép. – Usine purif. /traitement	+	8 250 $
02 41200 635	Produits chimiques	+	600 $
02 41300 516	Location de machinerie	+	4 600 $
02 61000 141	Inspecteur en bâtiment	+	13 350 $
02 61000 200	Charges sociales – Employeur	+	2 000 $
02 62100 951	Quote-part MRC dév. industriel	+	325 $
02 62200 951	Promotion indust. & touristique	+	500 $
02 62900 959	Fourn. Embellissement	+	5 600 $
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	+	2 675 $
02 70120 141	Salaire régulier – CCR	+	2 000 $
02 70120 522	Entretien et rép. Bâtiment	+	7 350 $
02 70120 660	Matériel conciergerie, fourniture	+	1 150 $
02 70120 670	Fourn. Bureau – Animatrice	+	150 $
02 70150 494	Cotisation association	+	50 $
02 70190 425	Assurance VTT– Ski de fond	+	100 $
02 70190 522	Entretien piste ski terrain	+	150 $
02 70230 310	Frais de déplacement – Bibliothèque	+	900 $
		+	**84 375 $**

02 11000 200	Charges sociales – Employeur	-	100 $
02 11000 310	Frais déplacement	-	2 100 $
02 11000 493	Réception	-	700 $
02 11000 610	Aliments – Élus	-	125 $
02 12000 412	Cour municipale	-	1 000 $
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	-	1 500 $
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	-	4 125 $
02 13000 310	Frais déplacement	-	550 $
02 13000 335	Internet – Adm.	-	600 $
02 13000 454	Formation et perfectionnement	-	650 $
02 13000 527	Ent. et rep. – Équipement - Adm.	-	300 $
02 13000 610	Aliments – Adm.	-	100 $
02 13000 681	Électricité – Adm.	-	250 $
02 19000 419	Registre foncier	-	100 $
02 19000 522	Ent. et rép. – Édifice municipal	-	2 700 $
02 19000 681	Électricité – Édifice municipal	-	100 $
02 29500 451	Services de fourrière	-	125 $
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	-	5 400 $
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	-	4 000 $
02 32000 339	Syst. Télécommunication - Voirie	-	250 $
02 32000 454	Formation et prefect. – Voirie	-	1 000 $
02 32000 516	Location tracteur	-	2 250 $

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

INITIALES DU MAIRE
7436
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

02 32000 681	Électricité – Garage municipal	-	350 $
02 34000 419	Services techniques	-	1 500 $
02 34000 681	Électricité – Éclairage public	-	400 $
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	-	1 950 $
02 41200 526	Ent. et rép. – Machinerie purl	-	3 800 $
02 41200 681	Électricité – Usine pur.	-	1 400 $
02 41300 141	Salaire régulière – Dist. Eau	-	2 000 $
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	-	650 $
02 41300 419	Services techniques – Conduite	-	1 500 $
02 41300 521	Entretien infrast. - Réseaux	-	2 350 $
02 41300 642	Matériaux	-	2 500 $
02 41300 681	Électricité et chauffage	-	1 650 $
02 41500 141	Salaire régulier	-	1 150 $
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	-	200 $
02 45110 141	Salaire régulier – Coll. Transport	-	1 950 $
02 45110 200	Cotisation employeur – Coll. Transport	-	350 $
02 52000 959	Participation OMH	-	1 450 $
02 61000 341	Avis publics	-	2 100 $
02 62900 422	Contrat vidange toilettes	-	850 $
02 62900 681	Portail d'entrée – Électricité	-	100 $
02 70000 141	Superviseur – Salaire régulier	-	800 $
02 70000 310	Frais déplacement	-	1 850 $
02 70000 454	Service de formation	-	750 $
02 70000 670	Fourn. Bureau	-	1 100 $
02 70000 959	PFMADA et PLC	-	900 $
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	-	700 $
02 70120 335	Internet – Centre intergénérationnel	-	200 $
02 70120 514	Loyer gymnase	-	900 $
02 70120 526	Entretien disco	-	150 $
02 70120 643	Outillage	-	150 $
02 70120 681	Électricité et chauffage	-	3 000 $
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	-	3 300 $
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	1 000 $
02 70130 521	Ent. et rép. – Patinoire	-	400 $
02 70130 681	Électricité – Patinoire	-	550 $
02 70150 141	Salaire régulier – Terrain de jeux	-	3 500 $
02 70150 200	Charges sociales – Employeur	-	2 000 $
02 70150 649	Pièces et accessoires – Terrain de jeux	-	1 400 $
02 70150 681	Terrain de balle – Électricité	-	650 $
02 70190 526	Entretien VTT – Ski de fond	-	150 $
02 70190 631	Essence VTT – Ski de fond	-	400 $
02 70190 959	Subv. Organisme loisirs reéc.	-	2 550 $
02 70230 511	Location école	-	100 $
02 99000 891	Intérêts – Emprunt temporaire	-	1 450 $
02 99000 892	Frais de banque	-	200 $
		-	**84 375 $**

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

INITIALES DU MAIRE
7437
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2023-11-225
7437

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal doivent, à chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour dépôt les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Pointe-aux-Outardes.

2023-11-226
7437

MANDAT – TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU' il y a des comptes de taxes de contribuables en arrérages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale/greffière-trésorière et le maire pour qu'ils soient autorisés, avec des recours légaux, à faire la perception des taxes dues en 2023, de même que celles d'années antérieures.

2023-11-227
7437

MANDAT À UN HUISSIER DE JUSTICE – LÉVESQUE HUISSIERS DE JUSTICE INC

CONSIDÉRANT QU' il y a des comptes de taxes de contribuables en arrérages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Lévesque Huissiers de justice inc., pour prendre les recours légaux afin de percevoir les sommes dues des comptes de taxes en souffrance avec les frais pour dépôt à la cour, les frais de dépôt d'avis d'exécution, les frais de recherche, les autres frais relatifs au traitement de dossier et les frais d'huissier.

2023-11-228
7437

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2022, préparé par Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2022, préparé par Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-11-229
7437

BUDGET - FÊTE DE NOËL À POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et la Politique familiale et M.A.D.A vont organiser une distribution de cadeaux aux enfants de Pointe-aux-Outardes par le Père-Noël, au Centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cadeaux pour les enfants (75) seront au coût d'environ 2 125 $;

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

INITIALES DU MAIRE
7438
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à l'achat de :

- Soixante-quinze (75) cadeaux pour les enfants de Pointe-aux-Outardes pour un montant de 2 125 $, plus les taxes;
- Fourniture au montant de 100 $, plus les taxes.

Pour un total de 2 225 $, taxes nettes. (1 500 $ de la Politique familiale et M.A.D.A et 725 $, de la municipalité).

2023-11-230
7438

CHAUFFAGE DRAGON – ENTRÉE CÔTÉ CERCLE DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le chauffage Dragon situé dans l'entrée côté Cercle des fermières au Centre des loisirs est défectueux;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de VAR inc. pour remplacer le chauffage Dragon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser VAR inc. à procéder à la fourniture et l'installation de l'unité de chauffage Dragon situé dans l'entrée côté Cercle des fermières au Centre des loisirs et de la culture, au coût de 1 214,88 $, plus taxes.

2023-11-231
7438

ENTRETIEN SENTIER DE SKI DE FOND – CÉGEP DE BAIE-COMEAU (TACH)

CONSIDÉRANT QUE les étudiants en TACH vont réaliser des travaux de débroussaillage dans le sentier de ski de fond.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 500 $ au Cégep de Baie-Comeau pour les travaux de débroussaillage qui seront réalisés par les étudiants dans le sentier de ski de fond ainsi que pour l'utilisation de leur matériel.

2023-11-232
7438

AIDE À L'ENTRETIEN – MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait convenue avec la maison des jeunes Le SQUAT en 2008 qu'elle aiderait à l'entretien de la maison des jeunes après sa construction, soit en défrayant certains coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'engager à défrayer les frais concernant l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement de la maison pour un montant n'excédant pas 5 000$/année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un chèque au montant de 4 135,17 $, selon les factures déposées par la Maison des jeunes, Le S.Q.U.A.T, pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2023.

2023-11-233
7439

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 – OFFICE D'HABITATION DE MANICOUAGAN (ORÉE DES BOIS DE POINTE-AUX-OUTARDES)

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les états financiers 2022 de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'Orée des Bois de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est au montant de 1 282 $.

INITIALES DU MAIRE
7439
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2023-11-234
7439

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire embaucher des étudiants pour l'été 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cradinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents concernant les demandes pour le Programme « Emploi d'Été Canada 2024 ».

2023-11-235
7439

MODIFICATION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de (ci-après la « Municipalité ») a adopté la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (ci-après la « Politique ») par la résolution numéro 2023-09-197 de la séance spéciale du 19 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU' en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après le « Règlement »);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit que lorsqu'un organisme est exonéré de l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après le « Comité »), les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1, sont exercées par le responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) ou, dans le cas d'une municipalité, d'un ordre professionnel ou d'un centre de services scolaire, par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la Politique adoptée par la Municipalité prévoit que c'est le Responsable de la protection des renseignements personnels qui exerce les fonctions du Comité.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la Politique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De modifier la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la manière suivante :

1°. Que l'article 9 « Direction générale » soit modifié par l'ajout, après le premier alinéa, du paragraphe suivant :

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

« Conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (Décret 744-2023, 3 mai 2023), la direction générale assume les tâches qui sont dévolues au Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels :

a) Définir et approuver les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (PRP) au sein de la Municipalité;

b) Définir et approuver les orientations en matière de PRP au sein de la Municipalité;

c) Formuler des avis sur les initiatives d'acquisition, de déploiement et de refonte de systèmes d'information ou de toute nouvelle prestation électronique de services de la Municipalité nécessitant la collecte, l'utilisation, la conservation, la communication à des tiers ou la destruction des RP, et ce, tant au moment de la mise en place de ces initiatives que lors de toute modification à celles-ci.»

2°. Que l'article 10 « Responsable de la protection des renseignements personnels » soit remplacé par le suivant :

« 10. Responsable la protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP), en collaboration avec le RAD, contribue à assurer une saine gestion de la PRP au sein de la Municipalité. Il soutient le conseil, la direction générale et l'ensemble du personnel de la Municipalité dans la mise en œuvre de la présente Politique.

Notamment, le RPRP s'assure de :

a) Définir, en collaboration avec la direction générale, les orientations en matière de PRP au sein de la Municipalité;

b) Déterminer la nature des renseignements personnels (RP) devant être collectés par les différents services de la Municipalité, leur conservation, leur communication à des tiers et leur destruction;

c) Suggérer les adaptations nécessaires en cas de modifications à la Loi sur l'accès, à ses règlements afférents ou l'interprétation des tribunaux, le cas échéant;

d) Planifier et assurer, en collaboration avec la direction générale, la réalisation des activités de formation des employés de la Municipalité en matière de PRP;

e) Formuler à la direction générale des avis sur les initiatives d'acquisition, de déploiement et de refonte de systèmes d'information ou de toute nouvelle prestation électronique de services de la Municipalité nécessitant la collecte, l'utilisation, la conservation, la communication à des tiers ou la destruction des RP, et ce, tant au moment de la mise en place de ces initiatives que lors de toute modification à celles-ci;

f) Formuler des avis sur les mesures particulières à respecter quant aux sondages qui collectent ou utilisent des RP, ou encore en matière de vidéosurveillance;

INITIALES DU MAIRE 7441 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

g) Veiller à ce que la Municipalité connaisse les orientations, les directives et les décisions formulées par la Commission d'accès à l'information (CAI) en matière de PRP;

h) Évaluer, en collaboration avec la direction générale, le niveau de PRP au sein de la Municipalité;

i) Recommander au greffier-trésorier de procéder à l'anonymisation de RP en lieu et place de la destruction de RP qui n'est plus utile à la Municipalité;

j) Faire rapport au conseil et à la direction générale, sur une base annuelle, quant à l'application de la présente politique. »

3°. Que l'article 17 « Acquisition, développement ou refonte d'un système d'information ou de prestation électronique » soit modifié de manière que l'expression « le RPRP » soit remplacée par l'expression « la direction générale ».

2023-11-236
7441

DÉFI « BUT CENTRAIDE »

CONSIDÉRANT QUE Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan aide financièrement des organismes sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes ou que ces organismes peuvent venir en aide à nos citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Défi « But Centraide » consiste à verser 1 $ à Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan pour chaque but compté par le Drakkar de Baie-Comeau entre le 29 septembre et le 31 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes participe à la 7e édition du Défi « But Centraide » en versant un montant de 1$ pour chaque but compté par le Drakkar de Baie-Comeau entre le 29 septembre et le 31 décembre 2023. Pour un montant entre 150 et 200$.

2023-11-237
7441

MANDAT AMÉNAGEMENTS NORDIQUES - ÉTUDE PROJET SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire répondre aux besoins de la population qui souhaite un meilleur accès à la plage et à la rivière en vérifiant la possibilité de développer de nouveaux sentiers de randonnées pédestres, ski de fond et raquette dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les accès à la rivière Outardes et au fleuve St-Laurent sur le territoire de Pointe-aux-Outardes sont limités en raison des terrains privés ;

CONSIDÉRANT QU' un accès piétonnier à la plage pour les citoyens et visiteurs dans le secteur Est de la rue Labrie pourrait être réaménagé, sur environ 250 mètres, dans un ancien sentier qui a été fermé par la végétation avec le temps ;

CONSIDÉRANT QU' un sentier pédestre à la rivière Outardes, avec aires de repos, sur environ 2 kilomètres près du Centre des loisirs et de la culture pourrait être accessible 4 saisons et pourrait être utilisé par la garderie plein air Grains de soleil et l'école Les Dunes qui sont situées tout près ;

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

INITIALES DU MAIRE
7442
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDÉRANT QUE ce projet répondrait à des besoins d'accès à la rivière Outardes et au fleuve St-Laurent exprimés par les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à des travaux d'analyse de données géomatiques LIDAR pour l'implantation de 2 sentiers de niveau débutant de type 2 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Les Aménagements Nordiques pour réaliser l'étude de projet de sentiers récréotouristiques est de 4 300 $, plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes recevra une aide financière de 3 611 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le prix soumis par Les Aménagements Nordiques pour réaliser l'étude de projet de sentiers récréotouristiques pour un accès la plage et un accès à la rivière Outardes sur le territoire de Pointe-aux-Outardes au coût de 4 300 $, plus taxes.

2023-11-238
7442

ACHAT PNEUS – CAMION F-250 2019

CONSIDÉRANT les offres reçues pour 4 pneus pour le camion F-250 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Lepage, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de 4 pneus LT245/ 75R17E Cooper Discoverer AT3 LT 121S /PF auprès de Garage Pierre Lavoie inc. au coût de 1 384,99 $, pose et taxes incluses.

2023-11-239
7442

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Jocelyne Bouchard au titre de maire suppléant pour la période du 14 novembre 2023 au 15 janvier 2024.

AFFAIRES NOUVELLES

2023-11-240
7442

ENTENTE DES SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – TERRITOIRE DE LA MRC DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT QU' en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre M-19.3), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la Loi sur la police, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' une copie de l'entente de services à intervenir entre la MRC de Manicouagan et le ministre de la Sécurité publique a été acheminée à chacune des municipalités locales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la MRC de Manicouagan à signer l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de ladite MRC.

INITIALES DU MAIRE
7443
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2023-11-241
7443

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2023-11-242
7443

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 41.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial